

L'an deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 26 Mars à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 15/03/10.

**ORDRE DU JOUR :**

- Comptes Administratifs 2009
- Budgets Primitifs 2010
- Vote des taxes locales
- Travaux
- Divers

**Étaient présents :** Tous les conseillers, sauf :

- Mr GAILLARD Eric, excusé.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**VOTE DES TAXES LOCALES :**

Avant le vote des taxes locales, le Conseil Municipal s'est d'abord prononcé sur l'orientation des impôts pour 2010. Aucun conseiller n'a voté la diminution des taux. Un conseiller était favorable à la stagnation des taux et neuf à une légère augmentation (2% d'augmentation pour 1 conseiller et 2,16 % pour 8 conseillers).

En conséquence, l'augmentation générale de 2,16 % a été retenue.

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

<u>Taxe :</u>	<u>Ancien</u>	<u>Progression</u>	<u>Nouveau</u>	<u>Moyenne du</u>
	<u>Taux :</u>		<u>Taux :</u>	<u>Département :</u>
Taxe habitation	10,26	2,16 %	10,48	15,87
Taxe Foncier bâti	11,22	2,16 %	11,46	17,40
Taxe Foncier non bâti	14,45	2,16 %	14,76	23,41

**COMPTES DE GESTION 2009 :**

Le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2009 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- Lotissement

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 :

### 1- Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 présenté par Mr DELCROIX Jean-Claude, Adjoint.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	183.683,21 €
Recettes :	210.685,01 €
Report de l'exercice 2008 :	16.952,87 €
Résultat de fonctionnement :	43.954,67 €

#### Investissement :

Dépenses :	51.144,37 €
Recettes :	53.213,13 €
Report de l'exercice 2008 :	162.556,21 €
Résultat d'investissement :	164.624,97 €

#### Soit un total général de :

Dépenses :	234.827,58 €
Recettes :	263.898,14 €
Excédent :	29.070,56 €

### 2- Lotissement :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 du lotissement présenté par Mr DELCROIX Jean-Claude, Adjoint.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Résultat de fonctionnement :	0,00 €
Report de l'exercice 2008 :	390.552,11 €

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2009, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2009 à la section d'investissement du Budget Primitif 2010, soit 164.624,97 € affectés en recettes au compte 001.

- Les restes à réaliser 2009 sont les suivants : 5.000,00 € au compte 2113, 5.000,00 € au compte 21311, 10.000,00 € au compte 21532 et 30.000,00 € au compte 2313

- Le résultat de fonctionnement 2009, soit 43.954,67 € sera affecté intégralement en recettes de fonctionnement au compte 002.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2010 :**

### **1- Lotissement :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2010 présenté par le Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2010 du lotissement :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 487.526,06 €

Recettes : 487.526,06 €

### **2- Commune :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2010 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2009 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2009.

Les restes à réaliser s'élèvent à 5.000,00 € au compte 2113, 5.000,00 € au compte 21318, 10.000,00 € au compte 21532 et 30.000,00 € au compte 2313.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 329.453,95 €

Recettes : 329.453,95 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 646.033,97 €

Recettes : 646.033,97 €

## **TRAVAUX :**

### **1- Protection de la source :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport préliminaire établi par la société ASGA sur la géologie de la source et du terrain.

Ce rapport, transmis à IRH, nécessite quelques modifications avant envoi du dossier définitif à la DDAS et nomination par le Préfet d'un géologue agréé pour la suite de la procédure de ce projet de protection de la source.

## 2- Télégestion de la station de pompage :

La société Alyane, partenaire de THIEULIN, installateur de la gestion de pompage d'URUFFE propose un outil moderne et pratique pour suivre et gérer directement par ordinateur la station de pompage, ce qui permettra entre autres de suivre la consommation journalière, de vérifier les débits et d'être averti en cas de problème.

Le prix de cette télégestion s'élève à 80,00 € par mois.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce projet.

## 3- Station d'épuration du lotissement :

Suite à l'intervention de la société Assainissement Scarponais en date du 25/03/2010 pour remettre les pompes de la station d'épuration en état de fonctionnement, il s'est avéré que le panier de rétention était de nouveau pratiquement rempli de lingettes et autres objets non biodégradables, malgré le courrier d'avertissement qui a été envoyé à tous les habitants du lotissement en date du 08/02/2010.

Il est rappelé que ce panier devrait suffire pour 2 ans d'une utilisation normale de la station d'épuration par les habitants de ce secteur.

Les frais engagés depuis l'incident du 07/02/10, dû déjà à une présence anormale de détritiques non biodégradables, seront importants.

Le Conseil Municipal attend l'ensemble des factures pour se prononcer sur une éventuelle participation financière des utilisateurs de la station d'épuration.

## 4- Antenne de téléphonie mobile :

L'Assemblée prend connaissance du courrier laconique d'Orange l'informant de sa décision de ne pas réaliser les travaux d'installation d'une antenne de téléphonie mobile.

Le Conseil Municipal déplore cette décision. Mr le Maire a contacté Orange par téléphone pour obtenir de plus amples renseignements, sans succès. Un e-mail a été envoyé au responsable du dossier.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Familles Rurales
- Radio Déclic
- Mission locale du Toulinois

L'Assemblée accepte les subventions suivantes :

- Don du sang dans le secteur de Colombey : 50,00 €
- Prix de la Résistance et de la Déportation : bon d'achat pour deux livres.

## COMPTABILITÉ :

### 1- Situation de trésorerie :

À la date du 28/02/10, la situation de trésorerie de la commune est de 152.670,78 €.

### 2- SDE :

La subvention du SDE 54 versée à la commune cette année pour les travaux effectués en 2008, s'élève à 15,25 €.

### 3- Assurance :

Les dégâts survenus sur la toiture de l'église suite à la tempête du 28/02/10, ont été réparés, mais ne seront pas remboursés par l'assurance car leur montant est inférieur à la franchise.

## ONF :

### PROGRAMME DE TRAVAUX 2010

Mr le Maire présente le programme d'actions 2010, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le programme de travaux 2010, à savoir :

### Travaux d'investissement :

#### Travaux sylvicoles subventionnés :

Dégagement de régénération naturelle avec entretien du cloisonnement parcelles 21-22, cloisonnement d'exploitation, entretien mécanisé : parcelles 21-22, dégagement manuel des régénérations naturelles : parcelles 21-22 pour un total de 14.130,00 € HT.

- Autorise le Maire à signer le programme d'actions pour 2010
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires à cette dépense au Budget Primitif 2010.

## EAU :

L'analyse du 17/03/2010 conclut à une eau respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur pour les paramètres analysés.

### **EPCI :**

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Bilan de l'espace emploi de Janvier 2010
- Bilan de l'espace emploi de Février 2010
- Com'Elus
- Opération compost

### **DATE DE LA FÊTE PATRONALE :**

La date de la fête patronale est fixée au 21 Novembre 2010, à la demande des forains.

### **DIVERS :**

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Remerciements de la famille ZIMMERMANN pour les condoléances du Conseil Municipal lors du décès d'Yvette ZIMMERMANN.
- Permanences de Mr DINET Michel
- Informations sur la Taxe Professionnelle

#### **• Achat :**

Mr FAYS Alain, employé communal, demande l'achat d'une débroussailleuse plus puissante que celle qu'il utilise actuellement.

Le Conseil Municipal accepte cet investissement technique.

#### **• Jobs d'été :**

Quatre courriers dont deux de jeunes n'ayant encore pas travaillé pour la commune, sont actuellement parvenus en Mairie.

Les recrutements seront effectués après la date limite de candidature fixée au 30 Avril.

#### **• École primaire :**

Mme RIBON Jessica et Mme GUILLOT Annette ont assisté au Conseil d'Ecole du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Une réunion entre les enseignantes, les représentants des communes et les délégués de parents d'élèves a été demandée afin de régler les problèmes de coût de bus pour l'activité piscine qui risquent de survenir l'an prochain du fait d'un plus grand nombre d'élèves inscrits à l'école.

Quelques travaux ont été demandés par les enseignantes :

- Enlever l'ancienne télévision
- Changer les serrures et les poignées des portes des salles de classe

- Quelques aménagements dans le jardin.  
L'Assemblée accepte de réaliser ces travaux.

• Travaux : Cimetière :

- Double porte d'entrée : le mécanisme fonctionnel est déréglé, il est nécessaire de revoir les gonds, l'aplomb des battants et remettre en service une serrure opérationnelle pour pouvoir fermer, comme la loi l'impose, cette porte afin de contrôler effectivement les interventions des entreprises de pompes funèbres dans cet espace communal.

- Une porte de passage sera créée dans le mur adjacent pour permettre le passage des personnes se rendant sur les tombes.

- Un règlement sera établi précisant les modalités des interventions dans le cimetière, conformément à la réglementation en vigueur. Il portera principalement sur les concessions, la procédure d'inhumation, les horaires d'ouverture,...

- Aménagement : la possibilité de créer un espace cinéraire (columbarium) est également envisagé. Il se situerait le long du mur côté Aroffe dans le quartier 2. Le projet tant architectural, financier qu'administratif est à l'étude.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45 mn.